

Mesures d'urgence—Loi

Nous avons entendu, madame la Présidente, les représentations de l'Opposition libérale et des députés socialistes. Les gens de l'opposition libérale, au départ, devraient dire à la population que notre projet de loi est bien différent de leur loi de 1970 où à toutes fins pratiques les libéraux s'étaient attribué la possibilité d'entrer sans clef dans chacune de nos maisons.

Alors on se rappelle que c'était une loi qui était très dure pour les Québécois en particulier, une loi qui a ouvert les portefeuilles des gens, qui a ouvert les domiciles des gens, qui a ouvert les vies privées des gens et une loi qui a été «abusée» par ceux qui aujourd'hui sont contre une modification par ceux-là mêmes qui étaient là en 1970 et qui sont encore ici pour certains cas, malheureusement, pour l'ensemble du pays.

Nos collègues libéraux s'opposent au remplacement de la Loi sur les mesures de guerre qu'ils ont appliquée, eux, pour le malheur, pour la division des Canadiens. D'ailleurs, cela semble être, madame la Présidente, la spécialité des gens d'en face, la spécialité des libéraux d'essayer de séparer le Canada. On les a vus agir en ce sens en 1970. On les a vus agir en ce sens en 1982 à Victoria et aujourd'hui on les voit honteusement s'associer encore pour diviser le pays, honteusement s'associer aux socialistes lorsque l'on pense au libre-échange actuellement qui est un dossier très important pour les Canadiens. On se demande s'ils veulent vraiment un pays, un Canada à l'ensemble et entre les deux océans ou encore s'ils veulent un pays à moitié séparé.

Les libéraux se demandent si, malgré les garanties sans précédent qu'offre la nouvelle législation, celle-ci ne pourra pas conduire à quelque abus. Pourquoi n'ont-ils pas eu de pareil scrupule auparavant, par exemple, avant d'appliquer la Loi sur les mesures de guerre en 1970? Les libéraux tentent d'amalgamer la loi ancienne et la loi nouvelle. Ils voudraient nous faire croire que la Partie IV de la Loi sur les mesures d'urgence est paratiellement identique à la Loi sur les mesures de guerre. Ils ont aussi affirmé que depuis que la Charte s'applique à la Loi sur les mesures de guerre, il n'y a vraiment aucune différence entre les deux textes législatifs. Ils croient même que la tentation d'avoir recours à l'utilisation de la Loi sur les mesures d'urgence sera plus grande puisque selon eux cette loi donne l'illusion d'offrir plus de garanties que la Loi sur les mesures de guerre et qu'il sera plus facile de l'invoquer.

Ces affirmations sont dénuées de tout fondement. La Partie IV de la Loi sur les mesures d'urgence concernera, et je cite:

«L'état de guerre ou tout autre conflit armé effectif ou éminent.»

La Loi sur les mesures de guerre s'applique à, et je cite:

«L'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection réelle ou appréhendée.»

Dans le nouveau projet de loi, l'invocation de la loi pourra être justifiée et pourra être contestée. Dans la loi actuelle, la déclaration de l'état d'urgence relevait, et je cite:

«d'une preuve concluant que l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection réelle ou appréhendée existe.»

Dans la proposition du gouvernement, les décrets et les règlements seront sujets à l'examen du Parlement et le Parlement pourra prendre l'initiative de reconsidérer et d'abroger

une déclaration d'état de guerre. Présentement, il n'existe aucune disposition à ce sujet.

La Loi sur les mesures d'urgence sera assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur les mesures de guerre ne l'est pas. La nouvelle loi prévoiera un effet limité à 360 jours. La législation actuelle n'a aucune limitation de temps quant à son application.

Des dispositions concernant l'indemnisation des victimes de dommages ou de blessures à la suite de l'application de la Loi sur les mesures d'urgence seront contenues dans cette loi. La loi actuelle n'en prévoit pas. Enfin, avant l'application de la nouvelle loi, les provinces seront consultées et leurs points de vue devront être approuvés au Parlement, ce qui constitue aussi une innovation. Et au sujet des commentaires des socialistes, qui sont beaucoup moins nombreux aujourd'hui pour discuter de cette loi dans cette Chambre, ceux-ci semblent premièrement être inspirés par la présence du Cirque de Moscou dans notre région, probablement, madame la Présidente, une question d'affinité entre le socialisme et le système de Moscou. Qui peut en effet se demander pourquoi ils soutiennent tout ce qui affaiblirait le Canada, et critiquent ce qui renforce le Canada?

Ils ont la même attitude au niveau du désarmement. Ils sont pour le désarmement à la condition qu'il soit unilatéral et qu'il soit le fait des pays occidentaux. C'est très rare que vous entendrez, par exemple, le député de Brant (M. Blackburn) parler du Pacte de Varsovie et de ses convictions sur le Pacte de Varsovie. Par contre, vous l'entendez parler de l'OTAN. Au sujet de l'OTAN, ils se sont prononcés contre la participation de notre pays à cette organisation, c'est-à-dire contre la crédibilité du Canada à travers le monde. Par contre, attitude curieuse, leur critique concernant les affaires extérieures, laquelle a d'ailleurs été déplacée, la députée de New Westminster—Coquitlam (M^{me} Jewett), elle, est pour l'armement dans certains pays, à l'extérieur du Canada, lorsqu'il s'agit d'aller de façon guerrière et agressive se mêler des affaires des autres, et je pense à l'Afrique du Sud.

C'est pour cela d'ailleurs que le chef du parti socialiste a retiré son ancienne responsable des Affaires extérieures et l'a déplacée; il a nommé un remplaçant un peu moins belligérant. Alors, ils sont belligérants lorsque cela fait l'affaire du système socialiste. Ils trouvent très bien que les pacifistes soient à l'Ouest et que les fusées soient à l'Est. C'est la position du député de Brant également, madame la Présidente. C'est selon un mot plein d'ironie d'un illustre socialiste, l'actuel président de la République française. Et qu'est-ce qu'ils disent au sujet des expériences sur notre propre système de défense, sur notre système de missiles *cruise*, par exemple?

Alors, dans le contexte, il est normal qu'ils soient contre une loi qui permettra de mieux protéger la population canadienne en cas de crise nationale grave. Ils devraient honnêtement reconnaître avec nos collègues de l'Opposition officielle que le projet de loi sur les mesures d'urgence n'a rien d'un épouvantail, au contraire!